

Affaire N° 6

REGULARISATION abonnements à divers journaux du Département

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 18 Janvier 1954

Mesdames,

Messieurs,

Les abonnements à divers journaux du Département ont été servis aux Mairies de la Commune de Saint-Denis pendant l'année 1954, savoir:

LE PROGRES; Année 1954:

Un et soumis à l'approbation de Monsieur le Préfet le 14 Mars 1955 P. le Secrétaire Général Le Chef de Service délégué Signé: Gavarni

1 abonnement au Secrétariat	1.200.-
1 abonnement de Mars à Decemb/54 à Sainte-Clotilde	1.000.-
1 abonnement de Mars à Decemb/54 à la Montagne	1.000.-
1 abonnement de Mars à Decemb/54 à Saint-François	1.000.-
	<u>4.200.-</u>

LE MATIN, un abonnement au Secrétariat de janvier à Octobre 1954 900.-

Approuvé le 16 Mars 1955 P. le Préfet et par délégation le Secrétaire Général Signé: R. Petit

LE PEUPLE, 2 abonnements de Juillet à Decemb/54 Secrétariat et Ste-Clotilde à 600 Frs 1.200.-

LA DEMOCRATIE, 2 abonnements, Année 1954 Secrétariat et Ste-Clotilde à 960 Frs 1.920.-

Les crédits étant inscrits au chapitre II, article 8, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir approuver la dépense./.

Le Premier Adjt ff. de Maire,
Signé: VALLON HOARAU

Adopté à la majorité.